

Statuts juridiques de l'exercice des métiers du décor

Salarié intermittent, auto-entrepreneur,
travailleur indépendant, Maison des artistes...

Session 2020 : le 2 avril
1 jour, 7h
10 participants

I/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

Objectif de la formation

Choisir sa structure juridique en fonction de la nature de ses activités professionnelles dans le secteur du décor.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les spécificités, les contraintes et avantages des différents statuts : salarié, intermittent, indépendant, auto-entrepreneur, auteur...
- Préciser les démarches nécessaires à la création de son entreprise.

Public

Tous les professionnels devant répondre à différents types de commande de réalisation de décors ou d'accessoires (sociétés de spectacle vivant, audiovisuelles ou entreprises du secteur marchand).

Prérequis

Être confronté à des questions de choix de statuts dans l'exercice de son activité salariée, intermittence, cumul de statuts, auto-entrepreneur, auteur...

Évaluation des prérequis

Étude du dossier de candidature.

2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

Contenu

A - LE STATUT DE SALARIÉ

- 1 - Le droit du travail
 - Contrat de travail / contrat d'entreprise
 - Obligations de l'employeur
 - Types de contrats : CDI / CDD / CDDU
 - L'intermittence
 - Les clauses particulières
- 2 - Temps de travail / Rémunération et protection sociale
 - Gestion du temps de travail
 - Lire une feuille de paie
 - Détail des cotisations et prestations sociales

3 - Régime fiscal

- Micro entreprise - Déclaration contrôlée
- 4 - Options de TVA
 - Franchise en base
 - Régime réel
 - Les changements de régime
- 5 - Les démarches de déclaration d'activité
- 6 - Les auteurs et la déclaration de revenus
- 7 - Cotisations sociales
 - Auteur MDA – Agessa / Libéral Urssaf
- 8 - L'Auto-entrepreneur

B - EXERCER EN INDÉPENDANT

- 1 - La posture professionnelle
- 2 - Présentation synthétique des différents régimes : EI – EURL – SARL

C - CUMULER PLUSIEURS STATUTS

Évaluation des acquis

Évaluation individuelle et collective du transfert des connaissances.

Validation

Attestation de fin de formation avec grille d'auto-évaluation sur les acquis de formation.

3/ MOYENS DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques - Cas pratiques.

Intervenants pressentis

C. LORENZI : administratrice - Consultante culturelle.

Matériel pédagogique

Support de cours - bibliographies - documentation professionnelle - vidéoprojection.

Équipements et matériel technique

Salle de cours équipée d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur.

4/ SESSION, HORAIRES, COÛT PÉDAGOGIQUE ET LIEU DU STAGE

Session 2020 : le 2 avril.

Cette formation accueillera les stagiaires de la formation Accessoiriste - Réalisateur.

Horaires du stage : 7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication spécifique.

Coût pédagogique 2020 : 270 € HT par participant.

Le CFPTS est assujéti à la TVA (20%)

Lieu du stage

CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

5/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Orientation : prendre contact avec le CFPTS (aide au choix du stage, évaluation des prérequis, disponibilité de places dans la session choisie...)

Inscription : déposer un dossier de candidature auprès du CFPTS et entreprendre les démarches nécessaires à la prise en charge du coût pédagogique.

Orientation	Aurélie Clonrozier
Administration	Bénédicte Mariaux, Katy Coutard, Virginie Lohyer
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET

01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com

En complément, nous vous conseillons

Contrats de travail / élargissement du domaine de compétence

Statuts juridiques de l'exercice des métiers du décor OF2020-476-17.12.2019v13